

# DU BUAT

## Histoire de la famille DU BUAT, en Anjou

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 22.05.2016  
*Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés* [histoire du Haut-Anjou](#)

### Arbre généalogique descendant interactif

légende : .....	1
mon ascendance Du Buat.....	1
Jean Du Buat x Jeanne de Lamboul .....	2
Guillaume Du Buat x 1434 Marguerite de Barillé .....	2
Jean Du Buat † après 1481 x Perrine Nepveu .....	3
Clément Du Buat x vers 1500 Françoise de La Rochère .....	3
Guillaume Du Buat x 1549 Jeanne de Romillé .....	4
possessions .....	6
notes Audouys AD49-E2311 .....	10
sources manuscrites .....	10
sources publiées .....	11

### légende :

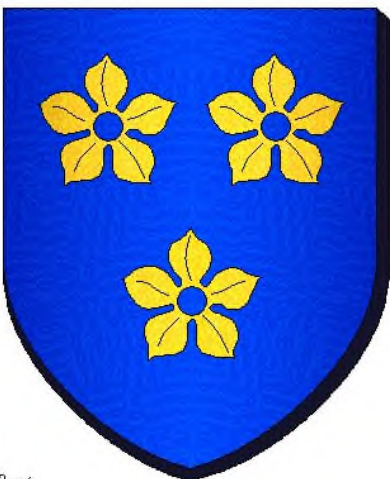
- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- *[tante maternelle]* : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

### mon ascendance Du Buat

19-Guillaume Du Buat x 1434 Marguerite de Bariller

- 18-Jean Du Buat † après 1481 x Perrine Nepveu
- 17-Clément Du Buat x vers 1500 Françoise de La Rochère
- 16-Guillaume Du Buat x 1549 Jeanne de Romillé
- 15-Renée Du Buat x vers 1575 René Pelault S' du Bois Bernier
- 14-Marguerite Pelault x avant 1596 Claude Simon aliàs Simonin
- 13-Isabelle Simonin x Le Louroux-Béconnais 21 janvier 1630 Pierre Peltier
- 12-Pierre Pelletier x Le Louroux-Béconnais 23 novembre 1660 Jacqueline Moreau
- 11-Renée Peltier x Le Louroux-Béconnais 29 septembre 1679 Yves Lambert
- 10-Yves Lambert x Le Louroux-Béconnais 12 juillet 1712 Renée Mellet
- 9-Marie Lambert x La Pouèze 3 février 1739 Joseph Lefauchoux
- 8-Marie Fauchoux x La Pouèze 16 janvier 1770 Mathurin Phelippeau
- 7-Mathurin Phelippeau x Vern-d'Anjou 21 novembre 1791 Marie Lemesle
- 6-Anne Phelippeau x Vern-d'Anjou 25 octobre 1828 François Allard
- 5-François Allard x La Pouèze 16 mai 1854 Aimée Girardiere
- 4-Louis Allard x Montjean-sur-Loire (49) 28 septembre 1882 Françoise Moreau
- 3-Madeleine Allard x Nantes (44) 23 septembre 1907 Edouard Halbert
- 2-mes parents
- 1-moi

### Jean Du Buat x Jeanne de Lamboul



*Buat*  
*D'azur à trois quintefeilles d'or, posées deux et une*

Selon Bernard Mayaud (sauf spécification contraire)

La première génération est confuse, aussi je l'omets ici

Jean DU BUAT S' de Brassé (Beaulieu, 53) et de la Lande (Beaulieu) Il sert contre les Anglais dans la compagnie de Guinot de Brissac, reçoit en 1440 ses lettres de confirmation de noblesse x1 Jeanne DE LAMBOUL dont deux fils x2 avant 1435 Louise DE LA TOUCHARDIERE sans postérité

1-Guillaume DU BUAT † après 1470 x 1434 Marguerite de BARILLÉ  
Dont postérité suivra

2-Guillaume DU BUAT qui fait la branche de la Subrardièrre

### Guillaume Du Buat x 1434 Marguerite de Barillé

Guillaume DU BUAT † après 1470 Fils de Jean DU BUAT et de sa 1<sup>ère</sup> épouse Jeanne DE LAMBOUL x 1434 Marguerite de BARILLÉ dame de Barillé (Ballots, 53), et de Chantelou (Gastines, 53)

1-Jean DU BUAT S<sup>r</sup> de Barillé et de Chantelou † après 1481 x Perrine NEPVEU Dont postérité suivra

### Jean Du Buat † après 1481 x Perrine Nepveu

Jean DU BUAT S<sup>r</sup> de Barillé et de Chantelou † après 1481 Fils de Guillaume DU BUAT et de Marguerite DE BARILLÉ x Perrine NEPVEU

- 1-Clément DU BUAT S<sup>r</sup> de Barillé et de Chantelou † avant 1524 x Françoise de La ROCHÈRE Dont postérité suivra
- 2-Jean DU BUAT sénéchal de Saint-Poix et de Chanteil † vers 1482
- 3-Jaquette DU BUAT x Gilles de LA BARRIERE S<sup>r</sup> de la Pommeraie

### Clément Du Buat x vers 1500 Françoise de La Rochère

Clément DU BUAT S<sup>r</sup> de Barillé et de Chantelou † avant 1524 Fils de Jean DU BUAT et de Perrine NEPVEU x Françoise de La ROCHÈRE (les Rochères, Meslay, 53)

- 1- Guillaume DU BUAT S<sup>r</sup> de Barilléx 15 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ Dont postérité suivra
- 2-Guyonne aliàs Jeanne DU BUAT x 12 septembre 1527 Georges LE PICARD S<sup>r</sup> de la Grand-Maison (Méral, 53)

## selon l'abbé Charles :

### « Vie degré

Clément DU BUAT, écuyer, seigneur de Barillé et de Chantelou, est cité après la mort de son frère aux assises des fiefs de la Corbière, pour le règlement d'un procès en cours de poursuite<sup>1</sup>, 21 janvier 1486. Nous avons déjà signalé la présence de Clément Du Buat à la montre de l'arrière-ban d'Anjou en 1470 ; on le rencontre une seconde fois sur les rôles de 1490<sup>2</sup>. On le voit figurer encore dans les registres des remembrances de Saint-Poix<sup>3</sup> au 28 novembre 1493.

Il épousa Françoise de LA ROCHÈRE, d'une ancienne famille<sup>4</sup>, fixée au château de la Rochère en Meslay au Maine, et était mort avant le 3 septembre 1523, date à laquelle sa veuve, tutrice de Guillaume, leur fils mineur obtint le retrait lignager sur Jean Richard, de divers héritages aliénés par Jean Lefebvre, seigneur de la Durandrie<sup>5</sup> et héritier de Michelle Du Buat.

Ils eurent pour enfants :

- 1° GUILLAUME, qui suit.

---

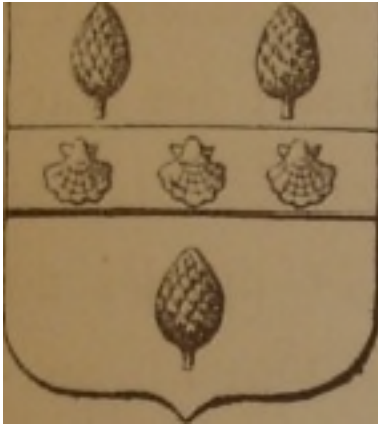
<sup>1</sup> « Cléments Du Buat, seigneur de Barillé, sera simplement cité vers court ou procès de feu Jehan Du Buat, son frère, qui est appelé pour avoir prins et fait prendre groux chesnes marmentaux estant ou domaine de la terre près Bigot, nonobstant qu'ils fussent saisis en main de la court, et signiffiée ladite saisine par notre seigneur ». Archives de la Mayenne, série E. Remembrances de Saint-Poix.

<sup>2</sup> Bibliothèque de la ville d'Angers, Thorodes, ms n°1004, t1, article Du Buat.

<sup>3</sup> Archives de la Mayenne, E122, folio 92, verso.

<sup>4</sup> La Rochère porte : *d'or à trois fleurs de lis deux et une*. Dès le 24 août 1404, on trouve Jean de la Rochère, chevalier, seigneur de la Rochère en Meslay. Archives du chapitre de Saint-Julien du Mans.

<sup>5</sup> Archives de Maine-et-Loire, E, 2311. Cfr. Pièces justificatives n° V.



2° GUYONNE, appelée aussi Jeanne, qui épousa Georges le Picard<sup>6</sup>, écuyer, seigneur de la Grand-Maison, en Méral, par contrat du 12 septembre 1527. Leurs descendants se sont perpétués longtemps dans la contrée. » (Abbé Charles)

### Guillaume Du Buat x 1549 Jeanne de Romillé

Guillaume DU BUAT S<sup>r</sup> de Barillé, de Chantelou (Gastines, 53), de Rochereul (Bazouges, 53), et de Grugé (Niafles, 53) † avant 1575 Il tua en duel Bertrand Guérif à Livré (53) en 1535 Fils de Clément DU BUAT et de Françoise DE LA ROCHÈRE x 15 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ Fille de Georges de Romillé S<sup>r</sup> de la Chesmelière (Désertines, 53), d'Ardenes et de Pont-Glou, et de Renée de Montecler

- 1-Renée DU BUAT dame de Barillé et de Gastines x vers 1575 René **PELAULT**<sup>7</sup> S<sup>r</sup> du Bois-Bernier (Noëllet, 49)
- 2-Philippe DU BUAT<sup>8</sup> dame de Chantelou. « Le 8 août 1619<sup>9</sup>, elle demeure en la maison seigneuriale de Chantelou en Gastines, et est dite « veuve de René Paignon écuyer », et donne procuration à Pierre Chevalier époux de Marguerite de Mondamer, son gendre, pour aller à Angers emprunter 1 000 livres » **x1 Jacques DE MONDAMER** dont Marguerite de Mondamer épouse de Pierre Chevalier, grenetier au grenier à sel de Craon en 1619 **x2 René DE PAIGNON** † avant 1619
- 3-Claude DU BUAT écuyer seigneur de Barillé et de Chantelou, « qui prit le parti pour les protestants » écrit l'abbé Angot † 1581 **sans postérité.**

### selon l'abbé Charles :

#### « VII<sup>e</sup> degré

GUILLAUME DU BUAT, écuyer, seigneur de Barillé, de Chantelou et de Grugé, présenta des lettres de partage noble à sa soeur Guyonne (aliàs Jeanne) le 17 avril 1527. Il fut appelé aux assises de Saint-Poix<sup>10</sup>,

<sup>6</sup> Le Picard porte : d'azur à la fasce d'argent, chargée de trois coquilles de gueules, accompagnées de trois pommes de pin d'or, deux en chef et une en pointe. Audouys, *Armorial d'Anjou*, ms. de la Bibl. d'Angers, n° 994. Cette famille s'est alliée avec celles de Scepeaux, d'Andigné et plus récemment avec celle de Bréon. Françoise Le Picard, épousa en effet le 17 juillet 1661, dans la chapelle de la Grand-Maison, Marc de Bréon, chevalier ; leur fille Françoise-Marie de Bréon, se maria par contrat du 14 octobre 1686, à Alexis de Lancreau, écuyer. Etat civil de Méral. Saint-Allais, t. XI, p. 178.

<sup>7</sup> Il convient d'oublier La Chesnaye Desbois, qui donne « René Perrault » à la place de René Pelault.

<sup>8</sup> Selon La Chesnaye Desbois « Philippe du Buat, qui épousa Jacques de Mondamer, écuyer, seigneur dudit lieu sur les confins de l'Anjou et du Maine, dont une fille unique, par laquelle cette branche aînée de la maison Du Buat s'est fondue dans celle de Bréon, et cette dernière en celle de Lancreau de Bréon, et de Chantail, toutes maisons d'Anjou »

<sup>9</sup> AD49-5<sup>e</sup>8 devant René Serezin notaire royal à Angers

<sup>10</sup> Archives de la Mayenne, E. 127, fol. 195-196. « Guillaume Du Buat ou procès de feu noble homme Clément Du Buat, son père ou garantaige qu'il avait prins de Jamet du Tailleul, en la demande qu'on lui faisoit de ventes et amendes ou retract par puissance de fief au cherges de la Court, du contract d'acquest par luy fait avecques deffunct

pour répondre de certaines garanties données par son père, (1537). Il figure aussi parmi les censitaires de Geoffroy Bouan, chevalier, seigneur de Saint-Amadour, du chef de sa femme Anne de Saint-Amadour, dans un aveu du 3 novembre 1547. En qualité de possesseur de la terre de Grugé, Guillaume Du Buat relevait en effet du fief de Saint-Amadour<sup>11</sup>.

Il épousa par contrat du 18 novembre 1549 Jeanne de ROMILLÉ<sup>12</sup>, fille de Georges de Romillé, chevalier, seigneur de la Chesnelaye, d'Ardenne et de Pont-Glou, et de Renée de Montécier. Il y avait eu déjà une alliance de l'illustre maison de Romillé, avec celle du Buat, par le mariage de Marie Du Buat, fille de Charles Du Buat de Landal, avec Jean de Romillé, vice-chancelier de Bretagne. » (Abbé Charles)

Guillaume Du Buat fit ses preuves de noblesse en même temps que son cousin Guillaume Du Buat de Brassé et de la Subrardièrre<sup>13</sup>. Ils exposèrent leur origine dans un mémoire commun accompagné d'un inventaire de pièces nobiliaires des plus précieux pour l'histoire de leur maison, 1556.

Sa succession fut partagée en 1575<sup>14</sup>.

Il laissait trois enfants :

- 1-Renée DU BUAT était mariée dès 1575 à René Pellault<sup>15</sup>, aliàs Pelault, seigneur du Bois-Bernier, d'une famille d'extraction chevaleresque, dont l'un des membres, Jean Pellault fut taxé à trois écus d'or parmi les nobles de Châteauceaux pour la rançon du roi Jean-le-Bon, en 1360<sup>16</sup>. Renée se porta principale héritière lors de la mort prématurée de son frère Claude Du Buat, et en qualité d'aînée, elle recueillit, suivant la coutume d'Anjou, les deux tiers de la succession. Elle choisit pour sa part les terres seigneuriales de Barillé et de Gastines, dans une transaction avec sa sœur Philippine, femme de Jacques de Mondamer, le 15 septembre 1581, au lieu du Châtelier à Méral, en présence de plusieurs membres de la famille : Jean Le Picard, seigneur de la Grand-Maison, Jean de Criqueboeuf, Gaston d'Andigné, seigneur de la Poulqueraye, Guy Le Picard, seigneur du Boullay, Guillaume de Langellerie, seigneur de Brassé.

---

messire Jean Quatrebarbes, par raison du dit lieu de Foulgereche, où nous disions que ledit lieu, ou quoy que soit la plus grant part estoit tenu de la court et seigneurie de ceans, en jugement 1537. » Remembrances de Saint-Poix et fiefs en dépendant.

<sup>11</sup> Archives du château de Saint-Amadour. Parchemin.

<sup>12</sup> Romillé porte : *d'azur à deux léopards d'or l'un sur l'autre armés et lampassés*. Nous indiquerons les ancêtres directs de Jeanne de Romillé, d'après les trois sources suivantes : 1° le Nobiliaire de la province de Bretagne (2 vol. in-fol, ms. conservés à la bibliothèque de la ville de Rennes) ; 2° Un précieux recueil généalogique dressé au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après les Preuves de Malte pour les Grands Maîtres de l'Ordre (ms. du cabinet de M. de Gayffier) ; 3° Le tome VII du Père Anselme. Ces diverses autorités permettent de rectifier et de compléter l'article de la Chesnaye des Bois, (t. XVII, col. 375 et suiv.), Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye et Catherine Tournemine de la Hunaudaye eurent pour fils aîné Jean, marié en 1406 à Marguerite Bardoul. De cette union vint Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye, vice-chancelier de Bretagne, amiral en 1461 et mort à Tours en 1466, après avoir testé le 29 avril de la même année. Il avait épousé Marie Du Buat, fille de Charles Du. Buat de Landal, dont il eut deux filles, Bonne, épouse de Jean de Bois-Baudry, et Marie, épouse de Louis de Rohan, seigneur de Guémené ; et un fils Jean de Romillé, seigneur de la Chesnelaye, capitaine de Fougères en 1484, qui se maria avec Jeanne de Beaulieu. Leur fils aîné, Jean de Romillé, capitaine de Fougères, comme son père, épousa Marie de Pontglou en 1485, puis ensuite Guillemine de Sahur. Il eut du premier lit, Georges, alias Geoffroi de Romillé, marié par contrat du 3 mai 1509, à Renée de Montécier, dont naquit Jeanne, dite la jeune épouse de Guillaume Du Buat, seigneur de Barillé et de Chantelou.

<sup>13</sup> Les archives de la Subrardièrre conservent ces curieux documents que nous reproduisons parmi les pièces justificatives, n° XX et XXI.

<sup>14</sup> Lettres de partage entre les enfants de Guillaume Du Buat. Archives de la Subrardièrre.

<sup>15</sup> La plupart des auteurs ont lu à tort Perrault. Pellault porte : *d'argent à trois aigles de sable, deux et un*. Audouys, Denais, *Armorial de l'Anjou*, t. III, p. 25.

<sup>16</sup> Denais, *Armorial de l'Anjou*, t. III, p. 26. Citons encore : Jean Pellault, écuyer, relevant en 1429 avec Jean Baraton, de Jean de Sainte-Maure, seigneur de Montgaugier, à cause de sa femme, pour la baronnie de Beaupréau ; Jean Pellault, écuyer, relevant de Jean de la Haye, seigneur de Passavant, de Chemillé et de Brissac, 1446-1459. René Pellault, seigneur du Bois-Bernier, relevant en 1582 de Antoine d'Espinay, seigneur de Challain. D. Bétencourt, *Noms féodaux*, t.1, p. 82 ; t.II, Pierre. 136, 170 et 249.

- 2-Philippine DU BUAT épousa Jacques de Mondamer<sup>17</sup>, écuyer, seigneur dudit lieu avant le 15 septembre 1581. Ils reçurent dans les partages de la fortune de Claude Du Buat, la seigneurie de Chantelou, métairie, bois et moulin en dépendant, avec rétention de droit de fief, d'hommage et de banc seigneurial, dans l'église de Gastines. Peu après, Philippine demanda et obtint le droit de poursuivre le retrait lignager sur les terre et seigneurie de Gastines, aliénées par sa sœur, en faveur de leur cousin, René Du Buat, seigneur de la Subrardière. Leur fille et principale héritière, Marguerite de Mondamer, était mariée à Pierre Chevalier, à la date du 30 octobre 1643<sup>18</sup>.
- 3-Claude DU BUAT écuyer, seigneur de Barillé et de Chantelou, mineur au moment des partages de 1575<sup>19</sup>, entra dans l'adolescence, lorsque les passions religieuses et politiques, soulevées par la Réforme, agitaient le royaume. Mêlé imprudemment à la lutte avec l'inexpérience de la jeunesse, puis emprisonné, il meurt au cours de l'année 1581, avant mariage<sup>20</sup>. La Branche aînée de la maison Du Buat, fixée en Anjou, s'éteignit avec lui, après avoir tenu dans la noblesse du Craonnais une place des plus honorables par ses alliances et par sa haute situation de fortune. Désormais la branche de la Subrardière portera seule dans la province le nom et les armes des Du Buat.

### possessions

**Ardennes** : un lieu à Cuillé, supprimé - Un autre à La Selle-Craonnaise (A. Angot, Dict. de la Mayenne, 1900)

**Barillé**<sup>21</sup> : « commune de Ballots, sur un affluent de l'Oudon - *Terra C. de Barilleio, XIIe siècle* (Cartulaire de la Roë, f°56). - *Le domaine de Barillé, 1408.* - Cass. - Les chanoines de la Roë y acquièrent de divers particuliers, de 1150 à 1297, un moulin, qui n'est supprimé que depuis quelques années. La famille de Barillé, dite aussi de Saint-Aignan, possédait, dès le 13<sup>e</sup> siècle, le domaine que Marguerite de Saint-Aignan porta en mariage à Guillaume Du Buat, 1482. Ses descendants formèrent une branche de cette famille, éteinte en 1581. La terre est adjugée par décret sur Jeanne Esnault, veuve de René Auger, à Charles de Goddes, secrétaire du maréchal de Brissac, mari de Vincente Lefebvre, 1600 »

**Chantelou** : commune de Gastines, à 3 km S.O. du bourg. - Chantelou, 1664 (Maison Du Buat, p. 237). - *La maison seigneuriale de Chantelou, 1690* (Reg. par.) - *Chanteloup, vill.* (Cassini, Et.-M.). - Fief, seigneurie et domaine, comprenant métairie, bois, moulin à vent, avec droit de banc seigneurial dans l'église. Du château que Cassini n'indique plus, il ne reste aucune trace, sinon des douves ; je n'ai point vu de motte seigneuriale. - Seigneurs : Guillaume Du Buat, du chef de Marguerite de Barillé, sa femme, 1434. (Abbé Angot)

**la Chênelaie** : Chavagne, Pléchâtel, Trans-la-Forêt (35)

**Grugé** : commune de Niafle, aussi nommée *Rastel*. - Cassini. - Relevant de Saint-Amadour. - En est sieur Guillaume Du Buat, 1727. (Abbé Angot)

**les Rochères** (les Basses- et Hautes-), château, ferme, étang, commune de Meslay ; à 2 km S. du bourg. - *J. de la Rochière, 1409* (Arch. de la Vienne, H3 988) - *J. de la Rochière* (Arch. nat., KK 324) - *La Rochère, 1692* (Ins. eccl.) - *La Rochère, château, chapelle, fondée entre 4 étangs* (Jaillot) - *Les Rochères, village, étang* (Cassini). - *Les Rochères, 1778* (Arch. de l'évêché du Mans). - Dans un champ où l'on avait exhumé précédemment deux squelettes protégés par deux pierres formant un toit, M. de Viennay a trouvé des silex taillés qui sont aujourd'hui au musée de

<sup>17</sup> Mondamer porte : *d'argent à l'aigle impérial de sable.*

<sup>18</sup> Archives Départementales du Maine-et-Loire, E2311.

<sup>19</sup> Lettres de partages de 1575. Archives de la Subrardière.

<sup>20</sup> Lettres de partages de 1581.

<sup>21</sup> Abbé Angot, *Dictionnaire de la Mayenne, 1900*

Laval. - Fief mouvant de Meslay ; d'abord fief dominant des Arcis et dont le domaine finit par être acquis par les possesseurs de cette dernière seigneurie. La Chapelle, fondée sous le vocable de Sainte-Catherine, fut décrétée, le 24 août 1444, pour deux messes par semaine, portées à cinq par Guillemine Hay et Jeanne de Villechien. En 1571, le service fut transféré dans la chapelle des Arcis. Le château est moderne, avec allée plantée de chênes, conduisant à la route de Meslay à Grez-en-Bouère. *Seigneurs* : Robert Le Vexel, eigneur des Arcis et de la Poibelière, épouse Marguerite Frezeau, fille de Lucas F., seigneur de la Frezelière, 1363. - Jean Le Vexel, nommé ordinairement Jean de la Rochère, 1401, 1409 ; Marguerite de la Faucille, sa veuve, 1419. - Jean Le V. fut, le 3 juin 1426, du coup de main exécuté sur le château de Meslay, partit de Sablé au mois de juin 1429 pour aller au service du roi en la compagnie du sire de Beaumanoir, prit un sauf-conduit des Anglais en 1433 et fonda la chapelle seigneuriale en 1444. - Jean Le V., mari d'Agnès d'Evreux, laquelle convola avant 1488 avec Gabriel Bullois. - Ambroise Lefeuvre, mari de Guillemine Hay, d'où : Françoise L., mariée vers 1500 à René de Vaucené, fils de René de V. et d'Ambroise Du Châtelier. - Gilles L., mari de Jeanne Villechien, 1516, 1534. - Marie Lemoueste, 1550... (Abbé Angot)

**Rochereul** : commune de Bazouges (53) - *Rocheroul*, 16<sup>e</sup> siècle (Cart. du Geneteil). (Abbé Angot)

**Romillé** : commune au N.O. de Rennes

Le marquisat de Romilly : Le château d'Ardenne, en la paroisse de Saint-Georges de Reintembault était le chef-lieu du marquisat de Romilly. Ardenne eut dès le XII<sup>e</sup> siècle ses seigneurs particuliers portant son nom et ayant pour armes : d'argent semé d'ancolies d'azur, à la bande chargée de feuilles de houx. En 1150 Juhel d'Ardenne signa la grande charte d'Henri de Fougères en faveur de l'abbaye de Savigné. En 1163 il donna à l'abbaye de Rillé une terre, avec l'assentiment de ses fils Robert, Olivier et Jacques, et celui de ses petits-fils Raoul et Rogon, fils d'Olivier. Ce Raoul est le dernier des seigneurs d'Ardenne de cette époque, dont on trouve la trace à l'occasion d'une enquête faite en 1210 touchant les droits du baron de Fougères sur la forêt d'Ardenne (Dom Morice, Preuves de l'Histoire de Bretagne, I 606, 652 et 818). Potier de Courcy rattache à cette famille d'Ardenne un écuyer du combat des Trente, Guillaume d'Ardaïne, qui y fut tué en 1351 du côté des Anglais. Le 21 mars 1434 Jean du Houme, chevalier, et Marguerite Bardoul sa femme rendirent aveu au baron de Fougères pour leur terre seigneuriale d'Ardenne et pour la sergentise de Saint-Georges qui s'y trouvait attachée : en 1456 cette dame devenue veuve renouvela son aveu (Archives de Loire-Inférieure, voir Saint-Georges de Reintembault). Mais Marguerite Bardoul convola en secondes noces avec Jean III de Romilly, seigneur de la Chesnelaye en Trans, et lui apporta la seigneurie d'Ardenne pour laquelle ce seigneur ou son fils rendit aveu en 1463 (Archives de Loire-Inférieure, voir Saint-Georges de Reintembault). Jean IV de Romilly succéda à ses père et mère dans les seigneuries de la Chesnelaye et d'Ardenne que conservèrent ses descendants. Vice-chancelier du duc François II, il épousa Marie du Buat et mourut vers 1480. Son fils Jean V de Romilly fournit au duc en 1482 le minu de sa terre d'Ardenne ; capitaine de Fougères, il épousa Jeanne de Beaulieu dont il eut Jean VI de Romilly. Jean VI de Romilly, seigneur d'Ardenne et gouverneur de Fougères, mourut en 1516 ; il avait épousé : - 1<sup>o</sup> en 1485 Marie du Pontglo, - 2<sup>o</sup> en 1509 Guillemine de Sahur, veuve de Charles de Montecler ; il eut du premier lit un fils nommé Jean qui mourut avant lui, le 18 juin 1515, laissant veuve Gillette de Romilly avec un fils nommé Georges (Archives de Loire-Inférieure, voir Trans). Ce Georges de Romilly succéda à son grand-père et s'unit : -

1° en 1509 à Renée de Montecler, fille de la seconde femme de ce grand-père (nota : En 1509 Georges de Romilly ne pouvait être qu'un enfant, mais son grand-père stipula son alliance dans son propre contrat de mariage du 3 mai 1509) - 2° à Magdeleine du Han. En 1541, Georges de Romilly se présenta à la montre militaire, « monté et armé en estat d'homme d'armes, accompagné d'un homme monté en estat d'archer, d'un aultre monté à cheval pour coustilleux et d'un page » ; il déclara posséder un revenu noble de 886 livres, mais on lui enjoignit d'avoir « un meilleur cheval et mieux enharnaché » (Mss. de Missirien - Bibliothèque de Rennes). Georges de Romilly rendit hommage au roi en 1548 (Archives de Loire-Inférieure, B 1009) pour sa terre d'Ardennes dont il fit la déclaration en 1556. Charles de Romilly, seigneur d'Ardennes, fils de Georges et de Renée de Montecler, épousa : - 1° en 1541 Françoise de Couvran ; - 2° en 1558 Esther de la Marzelière. Cette dame était veuve de lui, en 1598, lorsqu'elle rendit aveu au roi pour Ardennes au nom de son fils César dont elle se trouvait tutrice. César de Romilly, seigneur d'Ardennes et chevalier de l'Ordre du roi, contracta alliance avec Françoise d'Orglandes, mourut à Paris et y fut inhumé aux Petits-Augustins, le 11 janvier 1633 ; sa veuve lui survécut jusqu'au 16 avril 1654. François leur fils aîné, premier marquis de Romilly et comte de Mausson au Maine, fit hommage au roi pour la terre d'Ardennes en 1657 ; il avait épousé en 1637 Charlotte de Poilley, fille du comte de Poilley, qui lui survécut et mourut âgée de 80 ans le 4 mars 1703 (Moréri, Grand Dictionnaire historique). Louis marquis de Romilly et comte de Mausson, né des précédents en 1645 et filleul de Louis XIV, fut gouverneur de Fougères et colonel de la noblesse de l'évêché de Rennes ; il épousa : - 1° le 21 avril 1670, Françoise Bon de Meuillon, fille du comte de Montbel ; - 2° le 1er août 1682, Elisabeth de Bellefourrière, fille du marquis de Soyecourt (Moréri, Grand Dictionnaire historique). Ce seigneur mourut en août 1695 et sa veuve se remaria à Joseph du Matz, seigneur du Brossay. Adolphe-Charles marquis de Romilly, et comte de Mausson, naquit du premier mariage de Louis. Gouverneur de Fougères, chevalier de Saint-Louis et brigadier d'infanterie, il épousa, le 26 juin 1713, Louise Ranchin et fit hommage au roi pour son marquisat en 1730 (Archives de Loire-Inférieure, B 993) ; il mourut à Paris en juillet 1767, âgé de 82 ans. Sa succession fut recueillie par des arrière-neveux Raymond de l'Hospital, comte de Sainte-Mesme et Benoite Aymard de Ravannes, comtesse de l'Hospital (nota : en 1688 Marie Charlotte de Romilly, fille du marquis Louis de Romilly, avait épousé Guillaume de l'Hospital, marquis de Sainte-Mesme). Ceux-ci vendirent le marquisat de Romilly à Emmanuel marquis du Hallay et comte de Montmoron, qui en prit possession à la fin d'octobre 1771 et en fit hommage au roi le 5 décembre suivant (Archives de Loire-Inférieure, B 993). Il paraît toutefois que le marquis du Hallay n'acheta qu'une partie du marquisat de Romilly, car nous voyons en 1776 Joseph vicomte de Saint-Gilles, époux de Thérèse du Fresne, prendre également le titre de marquis de Romilly avec celui de châtelain du Ferré ; plus tard en 1807 le château d'Ardennes fut vendu par l'Etat conjointement avec M. Bertrand de Saint-Gilles et ce château n'avait pas figuré, en effet, parmi les biens confisqués par la Nation sur le marquis du Hallay émigrés (Archives d'Ille-et-Vilaine, I Q 62 et 9 P 40). Lors du démembrement de la vairie de Louvigné au XIVème siècle, la terre d'Ardennes fut mise en possession du titre de vairie et de sergenterie pour le bailliage de Saint-Georges dépendant de Fougères, avec tous les droits et prérogatives attachés à cet office, consistant principalement dans le droit d'exiger chaque année une gerbe de blé de chaque laboureur du bailliage, une poule de tous ceux qui y faisaient feu et fumée et dix pots de vin. En raison de son office — l'obligeant à recueillir les 496 boisseaux d'avoine dus à la baronnie de Fougères — le seigneur d'Ardennes devait lui-même à cette baronnie un quart de muid de vin (environ 205 litres), moitié vin d'Anjou, moitié vin du Maine, conduit au château



de Fougères (Maupillé, Notices historiques sur les paroisses du canton de Louvigné).

Par ailleurs Ardennes avait peu d'importance à l'origine ; en 1597 sa moyenne justice fut même supprimée et l'on combla les fossés entourant le manoir. Mais par lettres de juillet 1633, Louis XIII rétablit cette juridiction, qu'il érigea l'année suivante en haute justice, unissant alors la terre de la Rouaudière en Le Ferré à celle d'Ardennes (Archives du Parlement de Bretagne, 17<sup>e</sup> reg. 165). Peu d'années après, le même roi, voulant récompenser François de Romilley, unit à ses seigneuries d'Ardennes et de la Rouaudière, celles des Loges, de la Grande Vairie du Ferré et de Moulines, et érigea le tout en marquisat sous le nom de Romilley, par lettres patentes du 11 juillet 1642. Toutefois ces lettres royales ne furent publiées qu'en 1679 à la prière de François de Romilley et de Louis de Romilley son fils « demeurant ensemble à leur château de Romilley en Saint-Georges ». Louis XIV, en décembre 1678 unit à son tour au marquisat de Romilley — qu'avait reçu par contrat de mariage son filleul Louis de Romilley — les seigneuries du Plessix-au-Breton et de la Bazouge-du-Désert ainsi que certains fiefs de Poilley ; le roi créa en même temps à la Bazouge un marché tous les vendredis et quatre foires par an aux fêtes de saint Étienne (26 décembre), saint Philippe (1<sup>er</sup> mars), saint Louis (25 août) et saint Simon le 28 Octobres (Archives du Parlement de Bretagne, 24<sup>e</sup> reg. 128). Outre ces foires et marchés le seigneur d'Ardennes avait encore une foire et un marché au Ferré et une foire à la Saint-Michel à Ardennes. Le marquisat de Romilley, relevant du roi s'étendait en sept paroisses : Saint-Georges de Reintembault, la Bazouge-du-Désert, Le Ferré, Landéan, Montault, Montours et Louvigné-du-Désert. Sa haute justice s'exerçait à La Bazouge. Au seigneur de Romilley appartenaient dans l'église de Saint-Georges de Reintembault : à cause de sa terre d'Ardennes, une chapelle voisine du chancel du côté de l'évangile « avec balustres tant sur le chancel que sur la nef » et renfermant enfeu, banc et armoiries en lisière — en raison de sa terre du Plessix-au-Breton (vendue en 1670 par Charles du Mars, seigneur du Brossay, à Louis de Romilley) un autre banc avec enfeu devant l'autel du Saint-Esprit — et enfin à cause de la seigneurie des Basses-Moulines (vendue vers 1600 par Christophe de Lassy, seigneur de Beauvais, à Esther de la Marzelière dame de Romilley) des prééminences avec banc à queue et enfeu dans le chancel même. En l'église de la Bazouge-du-Désert le marquis de Romilley avait, comme possesseur du Grand fief de la Bazouge les droits de seigneur fondateur avec banc et enfeu armoiries — il jouissait des mêmes droits et prééminences au chancel de l'église du Ferré à raison de sa seigneurie de la Rouaudière (vendue vers 1536 par François d'Orange, seigneur de la Feillée, à Georges de Romilley) et de quelques prééminences en celle de Landéan à cause de sa seigneurie de Montdésir.

Voici ce qu'était le domaine proche du marquisat : - 1<sup>o</sup> En Saint-Georges : le château d'Ardennes appelé Romilley depuis l'érection du marquisat de ce nom, avec ses dépendances — l'ancien château du Plessis-au-Breton entouré de douves avec pont-levis et décoré d'une chapelle bâtie en l'honneur de Notre-Dame et de saint Armel, — l'ancien manoir des Basses-Moulines — les métairies de la Porte, du Bois, de la Foire, de la Roche-Dinard, de la Cour, de Ronthonnay, de la Martinaye, des Hautes et Basses Loges, du Plessix et des Basses-Moulines — les moulins de la Bruyère, la Ramée et Roulland. - 2<sup>o</sup> Dans Le Ferré : L'ancien château de la Rouaudière des fortifications duquel il reste encore des traces — les métairies de la Rouaudière, de la Goutelle, des Loges, des Bois et de Brézel — les moulins de l'Etang-Neuf, du Chêne-Allard, de la Planche et des Vieux-Moulines. - 3<sup>o</sup> En La Bazouge : Les moulins d'Ory,

de la Bignette, de Malagra et de la Chaussée-Neuve. - 4° En Landéan : L'ancien manoir et la métairie de Montdésir et le moulin de Trébuzon (Déclaration de Romilly en 1683 et 1730). - 5° En Montours : L'emplacement du château de Valaines avec son étang et son moulin. De cette forteresse, jadis importante entre les mains des barons de Fougères, il ne demeure au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle que l'assiette et une chapelle qui conserve une porte du XI<sup>ème</sup> siècle. - 6° Enfin quatre autres étangs et plusieurs bois en diverses paroisses, complétant le domaine du marquisat de Romilly dont le revenu était évalué 22 000 livres au XVIII<sup>ème</sup> siècle (Archives d'Ille-et-Vilaine, E 31). Du château d'Ardennes ou de Romilly — propriété au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle de M. le comte Baston de la Riboisière — il reste au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle un corps de logis avec un grand pavillon dans le style de la Renaissance ; au rez-de-chaussée est une longue galerie terminée par un oratoire. Une autre chapelle plus vaste, consacrée en 1609, s'élève dans la cour, pittoresquement recouverte de lierre. Depuis longtemps ce château n'est plus habité, mais ce devait être jadis une fort belle résidence, avec « ses jardins garnis de fontaines jaillissantes » (Déclarations de Romilly en 1683 et 1730), ses douves pleines d'eau qu'on franchissait sur un pont-levis, ses étangs et ses rabines (abbé Guillotin de Corson).

### notes Audouys AD49-E2311

AD49-E2311 – 1442.08.03 – Le 3 août 1442 devant (blanc) notaire de la cour de St Laurent des Mortiers, contrat de mariage de n. p. Jean Du Buat, fils puîné de n. p. Jean Du Buat S<sup>gr</sup> de Brassé et de feu Jeanne de Lambou sa femme avec D<sup>elle</sup> Jeanne de Charnacé fille aînée de n. h. André de Charnacé S<sup>gr</sup> dudit lieu de Charnacé et de Catherine de la Touchardière sa femme, furent présents Me Jean Bourreau S<sup>gr</sup> des Rues Bourreau, Jean Dumas écuyer S<sup>gr</sup> de Bouchamps, Thibault de Houssay - en Méral, les lieux de Brassé, la Lande, la Gremintière situés en la paroisse de Beaulieu en la chastellenie de Montjean – Guillaume Du Buat aîné frère germain dudit futur, Jean de la Chesnaye avait épousé Ysabeau de la Touchardière sœur aînée de Catherine de la Touchardière épouse de André de Charnacé.

AD49-E2311 – 1504.04.20 – Le 20 avril 1504 devant P. Goullay notaire de la cour de Candé, contrat de mariage de Georges Du Buat écuyer fils aîné de Gilles du Buat écuyer S<sup>gr</sup> de Brassé en Craonnais, et de D<sup>elle</sup> Catherine Pincon de Boutigné, avec D<sup>elle</sup> Perrine Du Boisjoulain fille de feu Jean du Boisjoulain écuyer S<sup>gr</sup> dudit lieu du Bois-Joullain et de D<sup>elle</sup> Béatrix de Seillons - la Chevrolaye en Ballots, de l'estoc Du Buat - furent présents n. h. Tristan d'Andigné S<sup>r</sup> des Essartz, Jean Desnoes S<sup>r</sup> de Villetes, François Cheminart S<sup>r</sup> de la Porcherie, François de Seillons S<sup>r</sup> de la Rivière, Jean Haren prêtre, Guillaume de Estoubles.

AD49-E2311 – 1533.06.19 – Le 19 juin 1533 devant Galery notaire de la cour de Duretal contrat de mariage de n. h. Guillaume Du Buat S<sup>r</sup> de la Soubrardièrre paroisse de Méral et de Bracé fils aîné de h. p. Georges Du Buat et de D<sup>elle</sup> Perrine Du Boisjoulain avec D<sup>elle</sup> Jeanne Mauviel fille aînée de n. h. René Mauviel S<sup>r</sup> de la Druère, du Tremblay et de la Chairie, et de D<sup>elle</sup> Jeanne Coron sa femme. Présents n. h. Emar de Seillons S<sup>r</sup> de Souvigné et de Dezé, Jean de Tessé S<sup>r</sup> de St Lou et de Mené, Nicolas de la Chesnaye S<sup>r</sup> de Congrier, Jean de La Barre S<sup>r</sup> des Fougereys, Charles Labé S<sup>r</sup> de Champaigneules, René Breslay S<sup>r</sup> des Mortiers, François Guillet S<sup>r</sup> de la Mogerie, Marin de Molins S<sup>r</sup> de la Molere, v. et d. Me Pierre Mauviel, chanoine d'Angers, maistre Jean Le Verrier et Robert Ernoul.

### sources manuscrites

- AD49, fonds famille Du Buat E2311

- notaires divers

**sources publiées**

- abbé CHARLES, *la maison du Buat*, éditions Mamers, 1886
- ANGOT abbé, *Dictionnaire de la Mayenne*, 1900
- PORT C., *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, 1876, article Bois-Bernier